

CONVOCACTION  
Date : 15 mars 2024  
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33  
Pouvoirs : 8  
Absent : 0

LISTE DES DELIBERATIONS  
Affichée et mise en ligne le :  
29 mars 2024

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

Mme Claudine MORVAN LE BRECH ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT  
Mme Carole BOULANGER..... Pouvoir à Mme Agnès TELLIER  
M. Gérard BRUNEL ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU  
Mme Annie PARAGE ..... Pouvoir à M. Michel VRAY  
Mme Nathalie GEORGE-GOURET ..... Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN  
M. Thierry MALHERBE..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET  
Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL  
Mme Sophie GUILHAUME ..... Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-01

**Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°132-2023 à n°144-2023 et n°1-2024 à n°36-2024.**

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°132-2023 à n°144-2023 et n°1-2024 à n°36-2024 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2024-03-02

**Rapport n° 2 – Compte de gestion 2023 - Ville.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2023 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur,
- **déclare que** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2023 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2024-03-03

**Rapport n° 3 – Compte de gestion 2023- Plage.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Compte de Gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2023 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur,
- **déclare que** le Compte de Gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2023 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2024-03-04

#### **Rapport n° 4 – Compte de gestion 2023 – Scène Adamoise.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Compte de Gestion de la Scène Adamoise dressé pour l'exercice 2023 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur,
- **déclare que** le Compte de Gestion de la Scène Adamoise dressé pour l'exercice 2023 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2024-03-05

#### **Rapport n° 5 – Compte administratif 2023- Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la VILLE 2023 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 548 475,18 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement 7 965 163,01 €.  
**Le résultat global de clôture du compte administratif 2023 se solde par un excédent de 8 513 638,19 €.**  
Le résultat net de l'exercice 2023 de la VILLE, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **4 049 531,11 €.**
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2024-03-06

#### **Rapport n° 6 – Compte administratif 2023- Plage.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Plage 2023 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 21 505,79 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 232 464,04 €.  
**Le résultat global de clôture du compte administratif 2023 se solde par un excédent de 210 958,25 €.**  
Le résultat net de l'exercice 2023 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **186 418,25 €.**
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2024-03-07

#### **Rapport n° 7 – Compte administratif 2023 – Scène Adamoise.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Scène Adamoise 2023 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 2 679,62 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 151 145,91 €.  
**Le résultat global de clôture du compte administratif 2023 se solde par un excédent de 148 466,29 €.**  
Le résultat net de l'exercice 2023, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **124 561,39 €.**
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2024-03-08

#### **Rapport n° 8 – Affectation du résultat 2023 au budget 2024 - Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2023 pour un montant de **3 915 631,90 €** à l'article 1068 du budget 2024 de la ville, le solde de 4 049 531,11 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2024.

Délibération : n° 2024-03-09

#### **Rapport n° 9 – Affectation du résultat 2023 au budget 2024 - Plage.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2023 pour un montant de **46 045,79 €** à l'article 1068 du budget annexe 2024 de la Plage, le solde de 186 418,25 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2024.

Délibération : n° 2024-03-10

#### **Rapport n° 10 – Affectation du résultat 2023 au budget 2024 – Scène Adamoise.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2023 pour un montant de **26 584,52 €** à l'article 1068 du budget annexe 2024 de la Scène Adamoise, le solde de 124 561,39 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2024.

Délibération : n° 2024-03-11

#### **Rapport n° 11 – Budget supplémentaire 2024 - Ville**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Ville, exercice 2024, dont le tableau est ci-annexé. Celui-ci s'élève à la somme de 15 273 291,18 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 11 123 760,07€

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 4 149 531,11€

Délibération : n° 2024-03-12

### **Rapport n° 12 – Budget supplémentaire 2024 - Plage.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Plage, exercice 2024, dont le tableau est ci-annexé. Celui-ci s'élève à la somme de 485 964,04 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 219 545,79 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 266 418,25 €

Délibération : n° 2024-03-13

### **Rapport n° 13 – Budget supplémentaire 2024 – Scène Adamoise.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Scène Adamoise, exercice 2024, dont le tableau est ci-annexé. Celui-ci s'élève à la somme de 179 395,91 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 69 834,52 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 109 561,39 €

Délibération : n° 2024-03-14

### **Rapport n° 14 – Vote des taux d'imposition de l'année 2024.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **applique** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :
  - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres : 25,92 %
  - Taxe Foncier Bâti : 38,62%
  - Taxe Foncier Non Bâti : 99,07%

Délibération : n° 2024-03-15

### **Rapport n° 15 – Contribution financière au SIPIAP.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **décide** l'attribution d'une contribution financière de 317 111€ à verser au SIPIAP pour l'année 2024.

Délibération : n° 2024-03-16

### **Rapport n° 16 – Conventions complémentaires pour les budgets du CCAS et de la Plage 2024.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **accorde** l'attribution d'une contribution complémentaire pour le budget du CCAS pour un montant de 40 000€ et pour le budget annexe de la Plage pour un montant de 150 000€.

Délibération : n° 2024-03-17

**Rapport n° 17 – Modification du tableau des emplois.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** les créations et les transformations mentionnées ci-dessus et **apporte** les modifications aux tableaux des emplois du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tenir compte de besoins des services, des recrutements, des avancements et des évolutions règlementaires des cadres d'emplois.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2024 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.

Délibération : n° 2024-03-18

**Rapport n° 18 – Annulation d'astreintes dans le cadre de la procédure de mise en sécurité du 2/4 ruelle du champ crochu.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'annulation du titre n°2867/2023 émis à l'attention de M. GUEUDET Serge domicilié au 23 rue du Général Catroux 18000 BOURGES d'un montant de 8 666,58€, du titre n°2368/2023 émis à l'attention de Mme GUEUDET Véronique domiciliée au 9 rue François Jacob 92500 RUEIL-MALMAISON d'un montant de 8 666,58€ et du titre n°2369/2023 émis à l'attention de Mme LEROY Sylvie d'un montant de 8 666,58€ et ce afin de reprendre la procédure de mise en sécurité à l'encontre de l'ensemble des propriétaires tels qu'ils figureront au fichier immobilier.

Délibération : n° 2024-03-19

**Rapport n° 19 – Ajout de nouveaux tarifs 2024.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** les modifications telles que présentées dans la délibération pour la location de salles municipales et l'utilisation événementielle du site de la plage de L'Isle-Adam.
- **dit** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2024-03-20

**Rapport n° 20 – Versement de fonds de concours pour la CCVO3F dans le cadre des travaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **sollicite** le versement par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, du fonds de concours pour l'opération de réaménagement paysager Quai de l'Oise (de la passerelle piétonne rue du Pâtis à la rue Martel), pour un montant de 14 368,40€.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires au versement de ce fonds de concours.

Délibération : n° 2024-03-21

**Rapport n° 21 – Acceptation de la donation pour l’orgue de l’association des Amis de l’Orgue de L’Isle-Adam.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **accepte** le don de 102 435 euros de l’Association des Amis de l’Orgue de L’Isle-Adam afin de financer les travaux de création d’un nouvel Orgue à l’Eglise Saint Martin.

Délibération : n° 2024-03-22

**Rapport n° 22 – Convention de financement de la Fondation du Patrimoine - Orgue de L’Isle-Adam.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** la conclusion d’une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l’opération de construction d’un nouvel Orgue, renforcement de la tribune et maçonnerie.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de financement.

Délibération : n° 2024-03-23

**Rapport n° 23 – Convention entre le SIAPIA et la Ville de L’Isle-Adam régissant les conditions de participation financière dans le cadre de la 164<sup>ème</sup> opération d’assainissement - Travaux de création d’un bassin de stockage - restitution rue Chantepie Mancier.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** la convention de participation financière dans le cadre de la 164<sup>ème</sup> opération d’assainissement avec le SIAPIA, telle qu’annexée.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de financement.

Délibération : n° 2024-03-24

**Rapport n° 24 – Lancement d’une procédure d’acquisition de l’immeuble sis 42 Avenue de Paris par voie d’expropriation.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle bâtie AW 58, située au 42 avenue de Paris, en engageant et en poursuivant le cas échéant, la procédure de déclaration d’utilité publique du projet et l’acquisition par voie d’expropriation pour y réaliser une opération de réhabilitation en vue de création de logements sociaux.
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour qu’il prescrive conjointement l’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique et l’enquête parcellaire préalable à l’arrêté de cessibilité conformément aux articles R 131-3 et R 131-14 du code de l’expropriation pour cause d’utilité publique.
- **autorise** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous les documents relatifs à la procédure d’expropriation ainsi engagée.

Délibération : n° 2024-03-25

**Rapport n° 25 – Cession d'un terrain cadastré at 439 sis 27 quai de l'Oise – Annule et remplace la délibération n°2023-10-13 du 20 octobre 2023.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** la cession par la ville de la parcelle AT 439 d'une contenance de 313 m<sup>2</sup> au prix de 320 000 euros net vendeur à la Société Civile Immobilière LESQUAIS.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2024-03-26

**Rapport n° 26 – Acquisition d'une maison médicale en VEFA sise 90 Avenue du Général de Gaulle.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement par la ville de la maison médicale 1 d'une surface utile de 137,62 m<sup>2</sup> au prix de 315 000 euros H.T. (378 000 euros TTC.) à la Société SCCV LIA PARC DE LA FAISANDERIE.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2024-03-27

**Rapport n° 27 – Acquisition d'un local commercial sis 24 rue Saint-Lazare.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour,

- **approuve** l'acquisition du local commercial par la ville d'une surface utile de 57,52 m<sup>2</sup> au prix de 100 000 euros net vendeur à la Société d'Economie Mixte de L'Isle-Adam (SEMIA).
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2024-03-28

**Rapport n° 28 – Signature d'une convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** la convention d'intervention foncière ci-jointe entre la commune de L'Isle-Adam et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'intervention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération : n° 2024-03-29

**Rapport n° 29 – Signature d’une convention de surveillance et d’intervention foncière avec la SAFER.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** la convention de surveillance et d’intervention foncière ci-jointe entre la commune de L’Isle-Adam et la SAFER.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d’intervention ainsi que tous les documents s’y rapportant.

Délibération : n° 2024-03-30

**Rapport n° 30 – Tarifs d’accueil en structure petite enfance des enfants placés par l’aide à l’enfance (ASE).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **approuve** les tarifs pour l’année 2024 pour les enfants placés par l’ASE.

Délibération : n° 2024-03-31

**Rapport n° 31 – Modification du règlement de fonctionnement des EAJE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE.

Délibération : n° 2024-03-32

**Rapport n° 32 – Convention d’occupation temporaire pour l’utilisation des locaux du collège Pierre et Marie Curie par les élèves des CM2 de L’Isle-Adam.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **approuve** la convention d’occupation temporaire pour l’utilisation des locaux du collège Pierre et Marie Curie par les élèves de CM2 de L’Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s’y rapportant.

Délibération : n° 2024-03-33

**Rapport n° 33 – Garantie d’emprunt ERIGERE – 1 Chemin de Stors.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **accorde** la garantie à hauteur de 100 % de la Ville de L’Isle-Adam à ERIGERE pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de **241 614€** souscrit par l’emprunteur, «ERIGERE», auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° **154535** constitué de 6 lignes de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération et est joint en annexe.
- **apporte** la garantie de la collectivité aux conditions suivantes :



- pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- dit que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération : n° 2024-03-34

**Rapport n° 34 – Accord de principe - Garantie d'emprunt ERIGERE – Avenue du Général de Gaulle.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un accord de principe sur une garantie d'emprunt aux conditions exposées dans la délibération.

Délibération : n° 2024-03-35

**Rapport n° 35 – Accord de principe - Garantie d'emprunt ERIGERE – 3 Avenue de l'Abbé Breuil.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un accord de principe sur une garantie d'emprunt aux conditions exposées dans la délibération.

Délibération : n° 2024-03-36

**Rapport n° 36 – Convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école impliquant des intervenants extérieurs avec l'Éducation nationale.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école impliquant des intervenants extérieurs.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération : n° 2024-03-37

**Rapport n° 37 – Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information des Demandeurs (PPGDID) de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le projet de PPGDID de la CCVO3F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.



Le Maire,

*Sébastien Poniatowski*  
Sébastien PONIATOWSKI